

# BON A SAVOIR, si mon rendez-vous arrive APRÈS expiration de ma carte

Le présent document ne vaut pas autorisation de séjour. Les droits attachés au titre de séjour sont maintenus jusqu'à la date du premier rendez-vous, sous réserve de présentation de cette convocation et du titre expiré aux organismes concernés. Tout rendez-vous non honoré entraîne l'expiration des droits attachés au titre de séjour.

<b>POUR TOUS LES TITRES DE SÉJOUR</b>		réservé au service		
		conforme	Non conforme	manquant
V cette colonne est pour vous, cochez les documents que vous apportez.				
<b>ÉTAT CIVIL, NATIONALITÉ, DROIT AU SÉJOUR</b> (CESEDA, art. R311-2-2)				
<input type="checkbox"/> - 2 photographies d'identité récentes et identiques (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<input type="checkbox"/> - <b>Passeport en cours de validité au jour du dépôt</b> : pages relatives à l'état civil, dates de validité, cachets d'entrée et visas. Si votre passeport est expiré : <b>attestation consulaire</b> de demande de renouvellement.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<input type="checkbox"/> - <b>Extrait d'acte de naissance</b> avec filiation <u>ou copie intégrale d'acte de naissance</u> (obligatoire lorsque la demande de renouvellement fait suite à un visa de long séjour valant titre de séjour). - <b>Justificatif de séjour régulier</b> : Carte de séjour ou Visa valant titre de séjour validé par l'OFII ou en ligne.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<b>JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 6 mois (vérifier la date d'édition)*</b> (R311-2-1 CESEDA)				
* les échéanciers doivent être datés de moins de 6 mois. Votre fournisseur d'énergie ou l'assureur de votre habitation peut à tout moment vous éditer une attestation en tant que titulaire d'un contrat en cours. ** toute attestation de complaisance est punie par la loi (article 441-7 du Code Pénal)				
<input type="checkbox"/> - <b>Facture d'énergie ou internet</b> (électricité, gaz, eau, accès à internet); <u>ou</u> bail de location ; <u>ou</u> dernière quittance de loyer (bailleur professionnel); <u>ou</u> dernière taxe d'habitation;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<input type="checkbox"/> - <b>Hébergement à l'hôtel</b> : attestation de l'hôtelier** + facture du dernier mois; - <b>Hébergement chez un particulier</b> : attestation de l'hébergeant** datée et signée + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant (voir 1 <sup>er</sup> cas).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<b>SITUATION FAMILIALE</b>				
<input type="checkbox"/> - <b>Marié(e)</b> : <b>livret de famille</b> <u>ou à défaut acte de mariage + acte de naissance</u> et <b>pièce d'identité du conjoint</b> (Carte Nationale d'Identité française ou d'un État Membre de l'Union Européenne <u>ou</u> titre de séjour français du conjoint) + <b>actes de naissance de tous les enfants du demandeur</b> - <b>Divorcé(e)</b> : <b>jugement intégral de divorce</b> - <b>Pacsé(e)</b> : <b>PACS + attestation de non-dissolution du PACS datée de moins de 3 mois + pièce d'identité du partenaire de pacs</b> (CNI française ou UE ou titre de séjour du conjoint) - <b>Veuf(ve)</b> : <b>acte de décès du conjoint</b> s'il n'est pas mentionné sur le livret de famille. - <b>Concubinage</b> : <b>déclaration</b> datée de moins de trois mois de concubinage notoire <b>établie en mairie</b> .	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<b>SITUATION PROFESSIONNELLE</b>				
<input type="checkbox"/> - <b>Salarié(e)</b> : <b>contrat</b> de travail en cours + 3 derniers <b>bulletins de salaire</b> <u>ou attestation de présence</u> dans l'emploi établie par l'employeur (document daté de moins de 15 jours). - <b>Commerçant/Artisan</b> : Justificatif d' <b>immatriculation de l'entreprise</b> (extrait K ou Kbis) <u>ou d'affiliation au régime social des indépendants</u> + tout <b>justificatif de l'effectivité de l'entreprise et des ressources</b> tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<input type="checkbox"/> - <b>Activité libérale</b> : justificatif d' <b>immatriculation URSSAF</b> + tout <b>justificatif de l'effectivité de l'entreprise et des ressources</b> tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein. - <b>Demandeur d'emploi</b> : justificatif d'inscription à Pôle Emploi + dernier avis de durée des droits ARE - <b>Retraité</b> : Justificatif de la perception d'une pension contributive de vieillesse. - <b>Non actif</b> : attestation sur l'honneur de non-exercice d'aucune activité professionnelle.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<b>INTÉGRATION RÉPUBLICAINE 1 (1<sup>er</sup> renouvellement)</b> <b>(accès ou renouvellement d'une carte pluriannuelle)</b>		<b>INTÉGRATION RÉPUBLICAINE 2 (sauf algériens)</b> <b>(accès à une carte de résident sous conditions de recevabilité)</b>		
<input type="checkbox"/> - Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) délivré par les services de l'OFII	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/> - Justificatif de certification d'un <b>niveau A2 ou supérieur (B1, B2, C1, C2)</b> du cadre européen commun de référence pour les langues . (voir Arrêté du 21/02/2018)
<input type="checkbox"/> - Certificat de suivi de formation civique - module 1	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/> - 3 derniers avis d'imposition sur le revenu
<input type="checkbox"/> - Certificat de suivi de formation civique – vivre et accéder à l'emploi en France - module 2	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<input type="checkbox"/> - Certificat de suivi de formation linguistique <u>ou</u> de dispense de formation linguistique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

**Extrait de l'article article L311-4 2e alinéa du CESEDA :**

« Entre la date d'expiration de la carte de résident ou d'un titre de séjour d'une durée supérieure à un an prévu par une stipulation internationale et la décision prise par l'autorité administrative sur la demande tendant à son renouvellement, **dans la limite de trois mois à compter de cette date d'expiration, l'étranger peut également justifier de la régularité de son séjour par la présentation de la carte ou du titre arrivé à expiration. Pendant cette période, il conserve l'intégralité de ses droits sociaux ainsi que son droit d'exercer une activité professionnelle.** »

## **RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR sans changement de statut**

(ne sont pas concernés par cette liste : les Européens, les « étrangers malades », les étudiants, )

### **LISTES DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR (originaux et photocopies)**

**A l'issue du rendez-vous, le service se réserve le droit de demander tous autres justificatifs utiles à l'instruction du dossier qui sera déposé.**

**Sont exemptés de produire le contrat d'intégration républicaine et les attestations :**

- l'étranger justifiant d'une année d'études supérieures en France ou de 3 années de scolarisation en France ou dans un établissement français d'enseignement à l'étranger ;
- l'étranger dont le premier titre de séjour est antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- l'étranger dont le titre « vie privée et familiale » est attribué en raison de l'état de santé (« étranger malade »).

**Arrêté du 21/02/2018**

[https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/2/21/INTV1805032\\_A/jo/texte/fr](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/2/21/INTV1805032_A/jo/texte/fr)

**Contacts organismes certificateurs DCL, TCF, ACL, DELF reconnus dans la Loire :**

<http://parlera.fr/wp/wp-content/uploads/2012/09/Lieux-de-certifications-linguistiques-sur-le-42-.pdf>

**S'inscrire à une formation linguistique :** <http://www.ifra-formation-linguistique.fr/>

# CAS PARTICULIERS / COMPLÉMENTS OBLIGATOIRES

réservé au service

✓ cette colonne est pour vous, cochez les documents que vous apportez.

conforme	Non conforme	manquant
----------	--------------	----------

## SALARIE / TRAVAILLEUR TEMPORAIRE (art. L. 313-10-1° ; art. L313-10-2° du CESEDA)

<input type="checkbox"/> - <b>En cas de changement d'emploi</b> : attestation de l'ancien employeur destiné à Pôle Emploi + dossier de demande d'autorisation de travail constitué par le nouvel employeur ;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - <b>En cas de perte d'emploi</b> : attestation de l'ancien employeur destiné à Pôle Emploi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## PARENT D'ENFANT MINEUR FRANÇAIS (art. L. 313-11 6° du CESEDA)

<input type="checkbox"/> - Copie intégrale de l'acte de <b>naissance</b> de l'enfant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - Pièce(s) d' <b>identité française</b> de(s) l'enfant(s) ou Certificat(s) de Nationalité Française de(s) l'enfant(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - Preuve de résidence en France de(s) l'enfant(s) : <b>certificat de scolarité</b> (enfant de 3 ans et +) ; <b>carte de santé + attestation récente de suivi médical</b> (enfant de moins de 3 ans)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - <b>Justificatif de contribution à l'entretien et l'éducation de(s) l'enfant(s) :</b> Justificatifs <u>suffisamment probants</u> établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil (preuve par tous moyens) au cours de 6 derniers mois ( <i>Exemples</i> : versement d'une pension; factures nominatives destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément; jouets); preuves de participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier; intérêt pour la scolarité de l'enfant; présence affective réelle; témoignages), etc	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> <b>Lorsque la filiation à l'égard du parent français résulte d'une reconnaissance de filiation :</b> Justificatifs suffisamment probants établissant que <u>le parent français contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans</u> (preuve par tous moyens). A défaut, décision du juge judiciaire (ordonnance ou jugement) ordonnant au parent français de s'acquitter de ses obligations découlant de l'article 371-2 du code civil (versement d'une pension alimentaire ou d'une contribution financière).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## VISITEUR (art. L. 313-6 du CESEDA) (art. 7 a) de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié)

<input type="checkbox"/> - <b>Attestation</b> sur l'honneur, manuscrite, de n'exercer en France aucune activité professionnelle ;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - <b>Justificatifs de moyens d'existence suffisants</b> , atteignant un montant annuel égal à 12 fois le montant du SMIC mensuel net (attestations bancaires, cautions de personnes solvables, titre de pension pour les retraités...).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Si prise en charge par une tierce personne</b> , tout document permettant d'apprécier les ressources suffisantes de la personne qui s'engage à subvenir aux besoins de l'étranger (avis d'imposition sur les revenus, fiches de paie...) + attestation de prise en charge financière et carte d'identité du garant.			

## SAISONNIER

<input type="checkbox"/> - Formulaire CERFA n° 15186*01 et annexe « Demande d'autorisation de travail pour un travailleur saisonnier étranger – contrat de travail simplifié » visé par la DIRECCTE/SMOE du lieu d'emploi, pour une durée supérieure à 3 mois et maximale de 6 mois ;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - Engagement de maintenir sa résidence habituelle hors de France ;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - Justificatifs du respect de la durée cumulée de séjour de 6 mois par an pendant la période de validité du précédent titre de séjour (cachets sur passeport, bulletins de salaire obtenus au cours des 3 années, ...).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## STAGIAIRE (art. L. 313-7-1 du CESEDA)

Ressortissant étranger disposant d'une convention de stage d'une durée supérieure à 3 mois, visée par l'autorité administrative compétente, soit au titre de la formation initiale (étudiant), soit de la formation continue (salarié)

<input type="checkbox"/> - Convention de stage initiale et le cas échéant avenant prolongeant le stage visé favorablement par le service de la main d'œuvre étrangère ou, à défaut l'accusé de réception attestant que la demande de visa de l'avenant a été effectuée ;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - Justificatif de ressources mensuelles.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## PASSEPORT TALENT

<input type="checkbox"/> - tout document établissant la <b>continuité des conditions</b> ayant justifié la délivrance du titre de séjour précédent.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------

## RESSORTISSANT D'UN PAYS TIERS MEMBRE DE FAMILLE D'UN RESSORTISSANT D'UN ÉTAT DE L'UE

Le demandeur n'est pas citoyen européen lui-même. **RAPPEL** : le conjoint citoyen européen devra être présent au rendez-vous.

<input type="checkbox"/> - Justificatif du droit de séjour de l'accueillant européen selon la catégorie dont il relève (informations sur <a href="http://Services-Public.fr">Services-Public.fr</a> (fiche : Séjour de longue durée d'un Européen en France)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------

## 1<sup>ER</sup> RENOUELEMENT APRÈS UNE ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR (« régularisation »)

<input type="checkbox"/> - Justificatifs récents <b>d'entretien de relations certaines et continues avec les membres de famille installés en France</b> ;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - Justificatifs des conditions d'existence du demandeur (revenus, salaires, ...) ;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> - Justificatifs d' <b>insertion dans la société française</b> (attestations de cercles amicaux, activité associative, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.) au cours de l'année précédente.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>